

Commune de  
Soisy/Montmorency

Syndicat de Communes  
pour l'Étude, la Réalisation et la Gestion d'Installations  
Sportives



S.C.E.R.G.I.S.

## DÉCISION DU PRÉSIDENT

Objet:  
Renouvellement de  
la Convention  
d'occupation d'un  
logement sis 68 rue  
du Docteur  
Schweitzer

PRISE LE 31 janvier 2022 EN APPLICATION DE LA  
DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU COMITÉ SYNDICAL  
RÉSULTANT DE LA DÉLIBÉRATION DU 22 JUIN 2020

LS/KU

Le président du S.C.E.R.G.I.S,

VU les statuts du syndicat,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-10,

VU la délibération du 22 juin 2020 aux termes de laquelle il a reçu délégation d'attributions du comité syndical,

CONSIDÉRANT la nécessité que **Monsieur Romuald LEBRUN**, agent des services techniques de la Ville de Soisy- sous- Montmorency, puisse y loger,

### DÉCIDE

**Art.1-** La location d'un pavillon de type F4 sis 68 rue du Docteur Schweitzer à Soisy-sous-Montmorency, est consentie à **Monsieur Romuald LEBRUN**, Adjoint technique principal, à compter du **01 février 2022** pour une durée d'un an, soit jusqu'au **31 janvier 2023**. Son renouvellement se fera à sa date d'anniversaire.

**Art.1-** La recette en résultant, s'élevant à la somme mensuelle de **300,50 €** (trois cents euros et cinquante centimes) hors charges sera imputée au budget de l'exercice en cours.

Le président

Luc STREHAIANO

